



Mirova
FOUNDATION >>

FOIRE AUX QUESTIONS

IMPACTS DES ENERGIES EOLIENNES SUR LA BIODIVERSITE TERRESTRE
[APPEL À PROJETS FRB-MIROVA FOUNDATION]

Un.e chercheur.euse en poste non permanent peut-il.elle déposer un projet, en tant que porteur.euse principal.e ?

- **Le.la porteur.euse du projet peut être en poste permanent ou non permanent.** Le plus important est que la période et la durée du contrat du/de la porteur.euse du projet soient concordant avec la durée du projet.

Un.e expert.e non académique peut-il.elle être porteur.euse principal.e d'un projet ?

- un expert non académique peut candidater et porter un projet si son organisme justifie d'une habilitation à diriger des recherches (HDR).
- un expert non académique peut également être membre ou partenaire d'un projet.

Un projet peut-il impliquer des chercheurs.euses étrangers.ères ?

- Les projets financés peuvent impliquer des chercheurs.euses étrangers.ères. Toutefois, **le premier critère d'éligibilité reste la soumission par un.e chercheur.euse affilié.e à un organisme de recherche français ou une université française.**

Un projet financé dans le cadre d'un autre programme est-il éligible à cet appel ?

- Les projets financés dans le cadre de cet appel permettent d'approfondir des travaux de recherche déjà engagés : il s'agit d'apporter des réponses à une nouvelle question émergeant d'un projet de recherche existant, financé par ailleurs. Les projets initiaux devront être en cours de financement ou terminés depuis moins d'un an (après juin 2022).

Un projet financé par la FRB peut-il recevoir un financement complémentaire dans le cadre de cet appel à projets ?

- Oui, il est tout à fait possible de soumettre un projet à cet appel avec un projet en cours de financement par la FRB.

Un projet peut-il traiter d'une problématique scientifique en dehors du territoire français ?

- Le terrain d'étude des projets pourra inclure plusieurs échelles, les façades maritimes, un ou des sites en France métropolitaine ou sur les territoires ultra-marins et peut aller jusqu'à l'échelle européenne (géographique).

Quelles sont les problématiques prises en compte dans le cadre de cet appel ?

- Les objectifs des projets de recherche seront centrés sur les énergies éoliennes terrestres et marines, leurs impacts sur la biodiversité, les méthodes, outils, et pratiques permettant de réduire ces impacts.

Les questions de recherche privilégiées dans le cadre de cet appel sont :

- **Caractérisation des impacts et analyse des suivis de mortalités des oiseaux et chiroptères en France.** Les aspects suivants pourront, par exemple être envisagés :
 - Analyse des impacts cumulés, dans le temps et dans l'espace, (par exemple multiplication des éoliennes dans un parc, multiplication des parcs éoliens, impacts cumulés avec les autres activités humaines) des éoliennes terrestres et marines sur la biodiversité,
 - Connaissance sur les paramètres influençant les mortalités (implantations, technologie, dimensionnement, écologie),
 - Analyse des types de mortalités prédites, observées (mortalités additives, compensatoires, etc.),
 - Étude des causes probables des mortalités en fonction des espèces, études statistiques sur l'attribution des mortalités aux différentes causes,
 - Amélioration des connaissances ou des méthodes pour caractériser les impacts des implantations (garde au sol) des éoliennes terrestres et marines sur la faune volante en France,
 - Quantification de l'effet engendré par les turbulences produites dans le sillage des éoliennes sur l'avifaune et les chiroptères (effet d'aversion ou d'attraction) ;
- **Outils de réduction des impacts de l'éolien terrestre et marin.** Les sujets pourront, par exemple, être envisagés :
 - Élaboration d'algorithmes multifactoriels pour l'optimisation des bridages de chiroptères ou oiseaux,
 - Développement d'outils d'évaluation de l'efficacité des bridages (planifiés ou dynamiques),
 - Amélioration des connaissances sur les impacts des champs électromagnétiques générés par les éoliennes terrestres et marines et leurs effets sur la santé humaine et animale ;
- **Compensation des impacts de l'éolien.** Les sujets suivants pourront, par exemple, être envisagés :
 - Amélioration des connaissances, méthodes et outils sur les équivalences écologiques dans le cadre de la compensation (fonctionnalités écologiques,

temporalité de la restauration, indicateurs d'intégrité des écosystèmes appliquée à la compensation),

- Évaluation des potentiels et freins à la multiplication des mesures de compensation,
 - Évaluation de l'efficacité des mesures de compensation en vue de leur amélioration ;
- **Planification territoriale des projets éoliens.** Les sujets suivants pourront, par exemple, être envisagés :
 - Identification et hiérarchisation des zones à enjeux, ou à risques pour la biodiversité des implantations d'éoliennes,
 - Conceptualisation de la planification au niveau national pour éviter les risques, amélioration des méthodes d'évaluation de risques.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

- **Pour les projets financés dans le cadre de cet appel, les dépenses éligibles sont :**
 - Les salaires pour les contrats, permanent ou non ;
 - Les frais de mission ;
 - Les frais d'équipement et de fonctionnement ;
 - Les frais de communication/publication ;
 - Les services et prestations.

Nous n'imposons pas de ligne budgétaire ; il n'y a pas de règle de répartition entre les différents postes budgétaires. Toutefois, un projet qui finance un chercheur permanent risque d'être moins ambitieux dans ses recherches (pas ou moins de dépenses liées au projet lui même).

Quelle est la période d'éligibilité des dépenses pour projets financés dans le cadre de cet appel ?

- Le financement est mis à disposition à compter de la signature de la convention. La durée de consommation de ce budget sera en lien avec la durée du projet, soit un an.

Est-il possible d'utiliser ce financement pour la collecte de nouvelles données ?

- La collecte de nouvelles données est éligible pour les projets financés dans le cadre de cet appel. Le plus important étant que le projet permette d'approfondir des travaux de recherche déjà engagés : il s'agit d'apporter des réponses à une nouvelle question émergeant d'un projet de recherche existant, financé par ailleurs.

Est-il possible d'insérer une figure dans le formulaire de proposition ?

- Oui, il est possible d'insérer une figure si elle permet de répondre à l'intitulé de la question posée dans le formulaire de proposition et qu'elle apporte soit une information complémentaire ou une information synthétisée par rapport au texte.

Le formulaire de proposition est à remplir en français ou en anglais ?

- Dans la mesure du possible, le formulaire est à remplir en français pour les projets.

L'implication des parties prenantes (pour les projets transdisciplinaires), en particulier privées, doit-elle figurer dans l'équipe du projet section C, ou est-ce suffisant de décrire le contexte multi-acteurs dans lequel s'insère le projet et le cas échéant les interactions prévues/en cours ?

- L'implication des parties prenantes fait partie des pré-requis de l'appel : nous attendons des interactions multi-acteurs ; leur intégration au sein même de l'équipe-projet sera un atout supplémentaire, mais n'est pas conditionnel au succès de la sélection.

Est-ce qu'une partie des données peuvent ne pas être encore disponibles sur une plateforme au moment du dépôt du projet (dans le cas par exemple où nous avons déjà une base de données très conséquente publiée et mobilisable, mais qui est en cours d'augmentation) ?

- Oui ; le préciser autant que possible dans la proposition (liste, délais...).

Notre projet actuel est réalisé en partenariat avec un laboratoire de recherche aux Pays-Bas, est-ce que les co-porteurs ou partenaires peuvent être des entités hors France ?

- Oui : les projets financés peuvent impliquer des chercheurs.euses et/ partenaires étrangers.ères. Noter bien toutefois que le premier critère d'éligibilité est que la soumission du projet doit être faite par un.e chercheur.euse affilié.e à un organisme de recherche français.

Enfin, pouvons-nous décrire un projet dont le montant total dépasse les 50 000€, mais dont la part complémentaire serait financée par le porteur ou un co-porteur ?

- Vous pouvez indiquer le montant total du projet, mais seuls 50 000€ seront considérés dans le cadre de cet appel. Nous avons besoin d'un budget prévisionnel d'utilisation de cette part du budget du projet.